



Réf dossier : 6621
N° ordre de passage : 2
N° annuel : C2021_0033

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 22 MARS 2021**

S'engager massivement dans la transition social-écologique - - - Ligne T5 - Appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux - Demandes de subvention : autorisation

Dans le cadre de sa politique menée en faveur des mobilités et de la qualité de l'air, la Métropole Rouen Normandie renforce et développe constamment son réseau de transport en commun. Ce fut notamment le cas en 2019 avec la mise en service de la ligne T4 et cette année avec l'acquisition de 11 bus à hydrogène.

La volonté de la collectivité est de proposer une alternative à l'usage de la voiture partout où cela est possible en prévoyant le plus en amont possible des grands projets urbains (Quartier Flaubert, nouvelle gare SNCF), la mise en place de solutions de transport en commun performantes.

Le projet de création d'une nouvelle ligne TEOR, appelée T5, s'inscrit dans cette démarche. Cette ligne reliera la rive gauche et la rive droite sans avoir à passer par le « nœud » du Théâtre des Arts.

Son tracé est le suivant :

- Terminus Mont aux Malades sur la commune de Mont-Saint-Aignan
- Cité Universitaire
- Allée du Fond du Val
- Pôle d'Echange Multimodal du Mont Riboudet-Kindarena
- Pont Flaubert
- Quartier Flaubert
- Boulevard d'Orléans
- Cours Clémenceau
- Terminus place Carnot sur la commune de Rouen.

Elle aura pour objectif de soulager la ligne T1 sur la partie du campus de Mont-Saint-Aignan, puis de desservir le Quartier Flaubert dont les premiers immeubles seront livrés en 2024, avant de poursuivre son tracé jusqu'à la place Carnot avec la desserte de la future gare SNCF à venir. Cela représente un linéaire d'environ 8 kms dont la majorité sera en site propre.

Une première estimation du projet est fixée à 96 M€ HT (valeur de janvier 2021). Elle comprend le

coût des études, de la concertation, de la maîtrise d'œuvre, des aménagements et du matériel roulant.

Les études menées en interne à ce jour envisagent, dans un second temps, un prolongement vers la clinique Mathilde et le quartier Grammont à l'Est de la ligne.

Ce projet répond aux exigences de l'appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux lancé par l'État le 15 décembre 2020 et doté de 450 millions d'euros.

Les projets retenus bénéficieront d'une subvention variable en fonction de leurs caractéristiques. Son montant est plafonné à 40 millions d'euros.

Les dossiers de candidatures doivent être remis avant le 30 avril 2021 et les résultats seront annoncés en septembre 2021.

Les travaux des projets retenus devront démarrer avant la fin 2025 pour rester éligibles à la subvention.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 et notamment son article 6,

Vu les statuts de la Métropole,

Étant précisé que le Conseil de Métropole s'est réuni en visioconférence le 22 mars 2021, sous la Présidence de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, selon convocation du 12 mars 2021,

La séance a été diffusée en direct sur le site de la Métropole Rouen Normandie, sur YouTube et le réseau social Facebook.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Cyrille MOREAU, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- la nécessité de proposer une alternative à l'usage de la voiture partout où cela est possible en prévoyant le plus en amont possible de grands projets urbains (Quartier Flaubert, nouvelle gare SNCF), la mise en place de solutions de transport en commun performantes,
- que le projet de création d'une nouvelle ligne TEOR, appelée T5, reliant le campus de Mont-Saint-Aignan à la future gare SNCF et desservant le Quartier Flaubert, s'inscrit dans cette démarche,
- que ce projet répond aux exigences de l'appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux lancé par l'État le 15 décembre 2020 et doté de 450 millions d'euros,

Décide : Votes POUR : 119 voix (unanimité des membres présents et représentés) :

- d'approuver la réalisation d'une nouvelle ligne TEOR, appelée T5, reliant le campus de Mont-Saint-Aignan à la future gare SNCF et desservant le Quartier Flaubert,
- d'autoriser le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux lancé par l'État le 15 décembre 2020,

et

- d'autoriser la sollicitation de subventions auprès de tous les financeurs potentiels et la signature des conventions à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

La dépense ou la recette qui en résulte seront imputées ou inscrites aux chapitres 21, 23 ou 13 du budget annexe des Transports de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 22 MARS 2021

PARTICIPANTS

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen) à partir de 17h43, Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse) à partir de 17h36, M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville) jusqu'à 19h47, M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville) à partir de 17h38, M. DELALANDRE Jean (Duclair) à partir de 17h31, M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUTARTE (Rouen) à partir de 17h41, Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20h, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 17h30, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 18h11, M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 17h30, M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-là-Mivoie), M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 19h55, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 19h35, Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARIE (Elbeuf), M. MARTINEZ (Président de la délégation spéciale, représentant la Ville de Cléon), M. MARTOT (Rouen) jusqu'à 20h16, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 17h56, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 17h57, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 18h10, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-

sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hénouville) à partir de 17h51, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 20h01, M. SORET (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h41, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 18h09.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme RAVACHE jusqu'à 17h43, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. PRIMONT, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY jusqu'à 20h, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) pouvoir à M. MEYER à partir de 17h57, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à Mme DE CINTRE jusqu'à 17h41, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. MEYER à partir de 20h, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à M. LE COUSIN, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à Mme ATINAULT jusqu'à 18h11, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. GUILBERT, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. CALLAIS, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN jusqu'à 19h35, Mme MAMERI (Rouen) pouvoir à M. PRIMONT, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à Mme MABILLE à partir de 20h16, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL, M. NAIZET (Rouen) pouvoir à Mme MALLEVILLE, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme LESCONNAC à partir de 20h01, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI, Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. CHAUVIN, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. MOREAU jusqu'à 18h41, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. HOUBRON, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RODRIGUEZ à partir de 18h09.

Etaient absents :

M. DUCHESNE (Orival), Mme HARAUX (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine).